

Envoyé en préfecture le 15/03/2019

Reçu en préfecture le 15/03/2019

Affiché le 19 MARS 2019

ID : 082-228200010-20190306-CD20190306_1-DE

RAPPORT 2018 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Département de Tarn-et-Garonne



AVANT PROPOS

Depuis 2012, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne présente, à l'occasion de son débat d'orientations budgétaires, son rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Cette démarche doit permettre aux élus d'évaluer et d'orienter leurs politiques publiques pour « répondre aux besoins actuels, sans compromettre ceux des générations futures ».

Ce rapport s'inscrit aussi dans une volonté de transparence et de communication avec les citoyens Tarn-et-Garonnais. Il apporte à chacun des éléments d'appréciation du travail mené collectivement par les élus, les agents du Conseil départemental et l'ensemble de ses partenaires.

A destination des élus, des agents, des partenaires et des citoyens, ce rapport présente une sélection non exhaustive d'actions mises en œuvre quotidiennement au bénéfice de l'emploi, de l'éducation des jeunes, de la mobilité, de la lutte contre les précarités, de l'accompagnement des anciens et de la préservation de l'environnement. Il illustre les choix politiques de l'Assemblée départementale ainsi que le travail des services publics départementaux réalisé toute l'année en ce sens.

Ce rapport démontre que le Conseil départemental est, aux côtés des Agglomérations, des Communautés de communes et des Communes, un des acteurs moteurs du développement équilibré des territoires, de la protection du cadre de vie et le garant de la cohésion sociale, du bien-être et du bien-vivre dans le Tarn-et-Garonne.

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, introduit l'obligation pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants de rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 en précise la structure, à savoir l'analyse des actions de la collectivité sous les deux angles suivants :

- le bilan des politiques publiques, ainsi que les orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire,
- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Les actions présentées sont sélectionnées pour illustrer les cinq finalités du développement durable :

- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la préservation de la biodiversité,
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

Ce rapport ne constitue pas un bilan d'activité traduisant l'exhaustivité des actions départementales. Il présente une sélection d'actions menées par le Conseil départemental répondant aux objectifs du développement durable.

Avant-propos **2**

Portrait du territoire **4**

Renforcer la cohésion sociale et la solidarité **5**

L'action pour les personnes connaissant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle

Les maisons de solidarité

Le fond de solidarité pour le logement

Le plan départemental de l'habitat

Permettre l'épanouissement de chacun **8**

L'Abbaye de Belleperche

La base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave

La culture et les savoirs

Le sport et les vacances pour tous

Préserver la biodiversité et protéger les richesses naturelles **12**

L'eau potable

L'assainissement

Les Espaces Naturels Sensibles et les sentiers pédestres

Le soutien d'étiage et la gestion des barrages

L'inventaire départemental des zones humides

Favoriser les modes de consommation et de production responsables **16**

Une agriculture durable

Un laboratoire vétérinaire départemental performant

Une mobilité plus sobre en carbone

Bien manger en Tarn-et-Garonne

Lutter contre le changement climatique **20**

Tarn-et-Garonne Habitat

La Direction de l'immobilier

Une gestion raisonnée de la voirie départementale

Un éclairage routier économe

L'Espace Info Energie (EIE)

En perspective : Bien Vivre en Tarn-et-Garonne **24**

Un territoire attractif et équilibré

Des citoyens émancipés et épanouis

PORTRAIT DU TERRITOIRE

15 cantons
195 communes
3 718 km²

Dynamisme démographique

256 897 habitants (au 01/01/2016)
+ 2 720 habitants/an
+ 1,1 % croissance démographique annuelle moyenne 2010-2015
69,1 habitants/km²
41,6 ans moyenne d'âge
24 % de la population a moins de 20 ans
21 % de la population a plus de 65 ans

Conjoncture économique

97 397 actifs exercent un emploi en 2015
10,8 % taux de chômage en 2015
+ 0,7 % d'emploi en moyenne chaque année
1 actif sur 5 travaille hors du département
18 848 €/an niveau de vie médian
17,1 % taux de pauvreté en 2014

Paysage économique

25 721 établissements actifs au 31/12/2015, dont :

- 55,2 %** commerce, transport, services
- 13,9 %** administration publique, enseignement, santé, action sociale
- 13,1 %** agriculture, sylviculture, pêche
- 12 %** construction
- 5,9 %** industrie

Agriculture

218 000 ha de surface agricole utilisée
4 298 établissements agricoles
14,1 % du nombre d'établissements actifs en 2014
6 % des emplois
1^{er} producteur français de pommes, melons, prunes
2^e producteur français de raisin de table et noisette

Environnement

3 500 ha de zones humides
6 400 km de cours d'eau
3 grands cours d'eau : Tarn, Garonne et Aveyron
17 espaces naturels sensibles
9 zones Natura 2 000
1 228 espèces protégées
168 espèces en danger

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

La solidarité est une mission prioritaire pour le Département. Premier poste budgétaire, l'aide sociale est au cœur de la politique départementale. Il s'agit de renforcer le lien entre êtres humains, sociétés et territoires pour s'assurer que le partage des richesses ne se fasse pas au détriment des plus démunis et des générations futures.



L'action pour les personnes connaissant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle

Le Département est engagé dans une politique d'insertion diversifiée qui s'appuie sur 3 dispositifs principaux.

Le programme départemental d'insertion

Il propose une offre d'insertion sociale et professionnelle pour les personnes en difficulté, qui bénéficient d'une orientation par Pôle-Emploi ou par les agents du Conseil départemental. Plus de 70 % des bénéficiaires en sortent avec un parcours de formation, un projet de création d'entreprise, un CDI ou CDD de plus de 6 mois. Le Département travaille avec 33 opérateurs dont 15 sont cofinancés par le fond social européen (FSE).

Le pacte territorial d'insertion

Conclu avec les partenaires du territoire, il vise la mise en place d'une politique d'accès et/ou de retour à l'emploi plus efficace et le financement, avec le soutien du fond social européen (FSE), d'actions d'alphabétisation pour les personnes très éloignées de l'emploi.

Le pacte territorial d'insertion se décline en 3 axes :

- Un parcours confiance et estime de soi
- Un parcours autonomie
- Un parcours d'ingénierie de projet afin de former et de sensibiliser les professionnels à l'accompagnement des publics en situation de conduites addictives.

Le Département travaille avec 20 opérateurs dont 13 sont cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE).

Le plan insertion emploi

Il offre un soutien à tout employeur qui souhaiterait embaucher un allocataire du RSA en abondant de 10 % supplémentaires les aides publiques de l'État affectées aux contrats aidés.

Le Conseil départemental a pour perspective la création d'une plate forme entre les bénéficiaires de l'aide et les employeurs potentiels.

Il apporte également son soutien à 15 structures qui recrutent et accompagnent les personnes les plus éloignées de l'emploi afin de les aider à

retrouver confiance et acquérir une expérience professionnelle. Il s'agit par exemple d'un accompagnement à l'alphabétisation, par l'orientation vers les associations adéquates, pour offrir une meilleure prise en charge selon le degré de difficulté de maîtrise de la langue française.

Les maisons de solidarité

Le Conseil départemental est consacré comme l'échelon territorial pilote de l'action sociale, à partir notamment de la coordination des acteurs locaux.

Avec 9 maisons de solidarité et 180 agents affectés, le Conseil départemental offre un service de proximité aux Tarn-et-Garonnais. Ces agents ont pour mission la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales du Conseil départemental. Les maisons de solidarité reçoivent chaque année près de 28 000 personnes.

Espaces d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, ce sont des lieux privilégiés de contact avec les services départementaux. Les Tarn-et-Garonnais peuvent y rencontrer :

- Des assistants sociaux et des conseillers en économie sociale et familiale,
- Des éducateurs et des psychologues,
- Des personnels de la protection maternelle et infantile (médecin, infirmier, puéricultrice, sage femme),
- Des référents et infirmières pour les personnes âgées et les personnes handicapées,
- Des représentants de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH),
- Des agents chargés du revenu de solidarité active (RSA).

Les équipes médico-sociales développent une analyse des besoins du territoire, dans un objectif de construction et d'animation d'un projet de développement social, en relation avec différents partenaires. Elles assurent les missions suivantes :

- L'accueil et l'orientation des usagers,
- L'accompagnement des personnes en situation de précarité,
- Les consultations de protection maternelle infantile (PMI),
- Les mesures de suivi et de prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE),
- L'évaluation des besoins des personnes âgées en situation de dépendance, dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- Les dossiers de prestation de compensation du handicap (PCH).

Perspectives

Le Conseil départemental souhaite mener une adaptation de ses interventions au plus près des spécificités de chaque territoire dans l'objectif de mieux évaluer les besoins des populations les plus fragiles. Cela passe notamment, depuis fin 2018, par la création d'un nouveau périmètre des maisons de solidarité afin de favoriser l'engagement des équipes dans des projets de développement social, par un ancrage territorial renforcé.

Le fond de solidarité pour le logement

Le Conseil départemental détient, depuis le 1er janvier 2005, la compétence en matière de gestion du fond de solidarité pour le logement (FSL).

Ces aides ont pour but de permettre aux bénéficiaires d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir, et de conserver leur accès aux énergies de base (électricité, gaz, fioul, bois, eau). Elles prennent la forme de prêts ou de subventions aux personnes, dans les domaines suivants :

- Paiement des fournisseurs d'énergie,
- Maintien dans le logement locatif,
- Paiement des fournisseurs d'eau,
- Accès à un logement locatif.

Le Département traite plus de 2 300 dossiers chaque année, pour un montant d'aides de l'ordre de 450 000 €.

Le plan départemental de l'habitat

L'État et le Conseil départemental ont décidé conjointement d'établir un plan départemental de l'habitat (PDH) pour le Tarn-et-Garonne.

Il s'agit pour le Département de mettre en cohérence les politiques des différents territoires en matière de logement, à partir d'un diagnostic du marché et des dynamiques territoriales (démographie, économie, emploi, etc.). Ce plan vise également la sécurisation des parcours résidentiels et du développement des territoires.

Des problématiques multiples

Les enjeux pour le Tarn-et-Garonne sont les suivants :

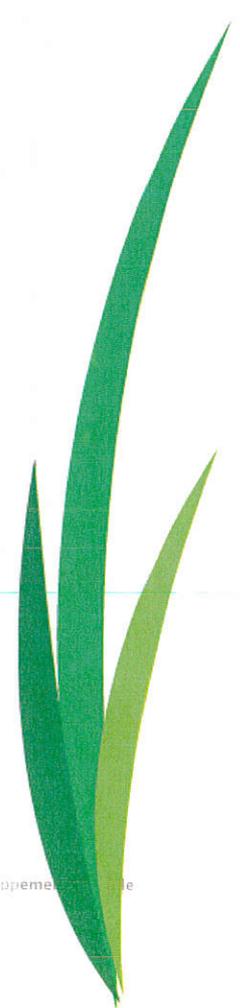
- Une croissance démographique qui place le

département devant les défis de l'accueil de nouvelles populations,

- Des fonctionnements territoriaux contrastés qui renvoient à des problématiques d'habitat multiples,
- Des constantes en matière de besoin de logements pour les publics fragiles et/ou prioritaires (personnes âgées, jeunes, familles monoparentales, etc.),
- Une précarité grandissante des ménages qui renforce le besoin en logement à loyer maîtrisé, avec près de 70 % des ménages éligibles à un logement social,
- Des situations de mal logement qui concernent en premier lieu des propriétaires occupants,
- Des besoins d'amélioration de l'habitat notamment au regard de l'attractivité des centres-bourgs à conforter, aussi bien pour le parc locatif privé que pour le parc social public.

Un département pilote

Le Tarn-et-Garonne est un département pilote pour tester la mise en œuvre d'un programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne (PIG). Il s'agit également de développer les rénovations et les aides de l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) à plus grande échelle, en sensibilisant les acteurs locaux aux enjeux des politiques de l'habitat.



PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN

En tant que collectivité territoriale, le Conseil départemental se doit de répondre à l'article 1 de la déclaration de Rio. Elle stipule que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Il s'agit en particulier d'offrir aux citoyens un accès facilité à la culture, aux loisirs, ainsi qu'à la pratique du sport.



L'Abbaye de Belleperche

L'Abbaye de Belleperche est un élément phare de la politique culturelle départementale, tant par le nombre que par la diversité des personnes qu'elle accueille.

La mise en place d'une politique tarifaire avantageuse pour l'accès au site (2€ entrée tarif plein, gratuité pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap) et à ses animations (gratuites) rend ce service accessible à tous, en atteste les plus de 20 000 visiteurs comptabilisés en 2018.

Un panel d'activités variées

L'action de l'Abbaye de Belleperche repose sur les axes suivants :

- Développer des passerelles avec les responsables des maisons de solidarité pour créer du lien social,
- Émerveiller la petite enfance grâce à un cycle de visite et d'ateliers d'éveil et de création avec la crèche le Manège enchanté de Montauban,
- Éduquer les jeunes avec l'équipe médiation de l'Abbaye qui, comme chaque année, a permis à de nombreux élèves du département d'accéder au patrimoine et à la culture, avec une attention particulière pour les classes situées en zone rurale,
- Attirer les adolescents par l'organisation d'un repas mettant en valeur le travail et la formation des cinq classes du Lycée Professionnel Jean-de-Prades de Castelsarrasin, et par une découverte adaptée et ludique de l'Abbaye et du musée des arts de la table par plusieurs classes du collège-lycée Saint-Roch, et des Apprentis d'Auteuil de Durfort-Lacapelette,
- Faciliter l'insertion sociale et culturelle pour adultes grâce à l'élaboration de visites à destination d'adultes en formation professionnelle,
- Intégrer les seniors par l'accueil de nombreux clubs de troisième âge et l'organisation de visites et d'ateliers à destination de résidents d'EHPAD ou d'usagers des pôles « seniors » des centres communaux d'action sociale,
- S'ouvrir aux personnes en situation de handicap avec un cycle de visites-ateliers à destination des enfants et des adultes et par la co-construction des visites avec un public handicapé.

Perspectives

Proposer des actions « sur mesure » en lien avec les services sociaux, afin de permettre l'accès à la culture et aux pratiques culturelles, mais également à l'échange interculturel pour tous.

Mener une campagne de communication sur l'ensemble des sites patrimoniaux remarquables de la région afin de toucher un public plus large.

La base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave

La base, classée Zone Natura 2000, attire un large public scolaire sur le thème de l'environnement et répond à une demande croissante de séjours à vocation nature. Ouverte toute l'année en accès libre et gratuit, de nombreux promeneurs profitent des sentiers longeant le plan d'eau. Des panneaux explicatifs sur la faune et la flore, installés sur les berges, informent les usagers sur la biodiversité locale.

L'activité de la base de loisirs se concentre autour de projets éducatifs et pédagogiques tournés vers la jeunesse, d'actions sportives et de loisirs à destination des groupes sportifs et spécialisés et de projets touristiques et de loisirs, à caractère social, à l'attention du « tout public ».

Elle occupe une place importante dans le cadre du label d'écotourisme « station verte » obtenu par la commune de Saint Nicolas de la Grave.

Les points forts de l'année 2018

- Culture, loisirs et patrimoine : découverte de la richesse du patrimoine environnemental et architectural de la base de loisirs et des sites culturels limitrophes.
- Les journées du goût : essentiellement destinées aux écoles et aux centres de loisirs, les enfants y sont sensibilisés sur l'origine des produits et sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Plage 82 : principale attraction, avec près de 16 000 personnes accueillies en 2018, elle attire un public très varié, grâce à de nombreuses animations et un tarif d'entrée minime de 2 €.
- Fête de la nature et du nautisme : pour la première fois, en 2018, la fête de la nature et la fête du nautisme ont fusionné. De nombreuses activités étaient proposées, comme la découverte et la pratique des activités nautiques, ou la sensibilisation du grand public à la préservation de la faune et de la flore locales à travers divers ateliers (pêche, ornithologie, expositions...).

Un public diversifié

La base de loisirs accueille :

- Des classes découvertes pour des séjours de pratique sportive autour de l'eau, la nature (ornithologie, insectes aquatiques, lecture de paysages grande thématique...),

- Des centres de loisirs et groupes divers qui viennent profiter du cadre naturel, de la structure d'hébergement et d'accueil ainsi que de la restauration,
- Des groupes à caractère social et éducatif comme les instituts spécialisés pour les personnes handicapées.

Chiffres clés

Plus de 63 000 visiteurs en été

Plus de 16 000 personnes ont fréquenté Plage 82

Plus de 2 500 élèves accueillis en séjours de classes découverte

Près de 11 000 personnes ont effectué un séjour ou une activité à la base de loisirs

Perspectives

Réaffirmer les vocations de la base de loisirs

Poursuivre sa promotion dans une dynamique de développement de ses actions

Renforcer la communication avec de nouveaux flyers

Développer une page Facebook

Publier plusieurs articles de presse

La culture et les savoirs

Le Département s'est donné pour mission de promouvoir la culture sous toutes ses formes. Il souhaite garantir une ouverture sociale et culturelle en offrant à chacun, notamment aux jeunes, la possibilité d'un épanouissement personnel par une pratique culturelle et artistique. Il s'agit également d'assurer une meilleure solidarité géographique afin que le milieu rural puisse bénéficier d'activités culturelles.

Le Département a aussi fait le choix d'intervenir en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant, avec pour objectif de soutenir une culture populaire au sens noble du terme, mais surtout accessible à chacun, sur l'ensemble du territoire.

Le Schéma départemental des enseignements artistique

Le Département subventionne 6 écoles de musique ainsi que le conservatoire, permettant ainsi leur fonctionnement et l'achat de matériel pédagogique et d'instruments de musique.

La langue Occitane

Le Département soutient l'enseignement de la langue occitane auprès de plus de 9 800 élèves du primaire et 700 collégiens.

Le soutien au monde associatif pour la création et la diffusion artistiques

Le Département soutient les acteurs culturels et socioculturels (associations, communes, intercommunalités), avec un montant global de subventions de plus d'un million d'euros. L'association départementale pour le développement des arts (ADDA 82), portée par le Conseil départemental, lui permet d'une part de développer ses missions et d'organiser des manifestations nombreuses et variées et, d'autre part, de réaliser l'état des lieux de la politique culturelle départementale et de proposer des pistes d'évolution.

Le Service départemental de matériel scénique

Il propose ses interventions avec notamment le prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, organisatrices de manifestations qui bénéficient ainsi de prestations de qualité professionnelle.

Le sport et les vacances pour tous

Le Département s'investit depuis toujours pour permettre à tous, petits et grands, amateurs, scolaires, et professionnels, de pratiquer des activités sportives, dans des locaux adaptés et bien équipés, sur tout le territoire départemental.

Il accompagne également les sportifs au quotidien, et plus de 76 associations, dans les moments forts de leur activité comme l'organisation et la participation à des compétitions, comme dans leur fonctionnement avec, par exemple, l'attribution de maillots et autres matériels.

Sport scolaire

Le Département aide le fonctionnement de l'union nationale du sport scolaire (UNSS) et de l'union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), offrant une pratique du sport aux élèves de primaire et de collège.

Il accompagne également 6 associations sportives de collèges, pour leur participation à des championnats de gymnastique, tennis de table, rugby, athlétisme, jeu d'échecs, et dans le cadre de l'UNSS pour l'aviron, la gymnastique et le badminton.

Savoir-Nager

Près d'une centaine de classes de 6ème, du secteur public ou du privé, bénéficient d'un appui financier du Conseil départemental pour leur participation au cycle de natation durant l'année scolaire, ce qui représente plus de 2 600 élèves.

Sections et classes sportives

Durant l'année scolaire, les collèges du département bénéficient d'une participation financière du Conseil départemental, aidant à couvrir les heures d'intervention des professeurs d'éducation physique et sportive.

Au total, près de 1 000 heures sont prises en charge pour le bon fonctionnement de projets sportifs dans les domaines de la course d'orientation, de la danse, des activités physiques de pleine nature, de la gymnastique, de la pétanque, de la musculation, du judo, du cross, de l'aviron, du rugby, de l'équitation et du roller.

Le Département assure également la mise à disposition de 2 éducateurs sportifs, pour un total de 18 heures par semaine, dans les structures suivantes :

- Maison Familiale et Rurale de Moissac,
- Collège Olympe de Gouges de Montauban,
- Pôle Universitaire de Montauban,
- ITEP Les Albarèdes.

Sport solidarité

Le Département met à disposition une éducatrice sportive spécialisée, pour un total de 28 heures 30 par semaine, dans 8 établissements :

- ESAT Le Pech Blanc à Lamothe-Capdeville,
- ESAT Les Rives de la Garonne à Castelmeyran,
- Foyer occupationnel de Pousiniès à Saint-Etienne-de-Tulmont,
- Foyer occupationnel du Barradis à Lavit,
- Foyer d'accueil médicalisé de Bordeneuve à Saint-Etienne-de-Tulmont,
- Foyer d'accueil médicalisé Les Cannelés à Valence d'Agen,
- Foyer d'accueil médicalisé Les 4 Vents à Lavit,
- Maison d'accueil spécialisée Les Capucines à Nègrepelisse.

Il subventionne également les associations La Mission Locale et La Jeunesse au Plein Air, dans le cadre de leurs activités.

PRESERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES RICHESSES NATURELLES

Le Tarn-et-Garonne, département à dominante rurale, se caractérise par la très grande diversité des entités paysagères qui le composent, mais aussi par la forte pression anthropique qui s'y exerce depuis deux décennies. La préservation de la ressource en eau est un enjeu essentiel du territoire, largement pris en compte par le Conseil départemental dans sa politique environnementale.



L'eau potable

20 millions de m³ d'eau potable sont produits annuellement dans le département, principalement à partir de cours d'eau, notamment la Garonne, le Tarn et l'Aveyron, mais aussi d'eau souterraine sur les secteurs Est et Nord-ouest du territoire.

Le Département aide financièrement les collectivités pour construire ou mettre aux normes des usines et pour construire et réhabiliter les réseaux de desserte en eau potable. L'objectif est de fournir une eau de qualité, en quantité et à un coût raisonnable, sur l'ensemble du Tarn-et-Garonne.

Depuis une dizaine d'années un accent fort a été mis sur le renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites d'eau et par conséquent les prélèvements sur le milieu naturel.

Des actions concrètes

Le Conseil départemental mène des actions en faveur de l'eau potable basées sur ces principes :

- Accompagnement technique et administratif des maîtres d'ouvrages,
- Définition de stratégie en fonction des problématiques et besoins des territoires,
- Aide financière à la réalisation de travaux tels que la construction ou la mise aux normes d'usines d'eau potable, l'interconnexion de réseaux, l'extension ou la réhabilitation de réseaux,
- Prise en charge des procédures de protection des captages d'eau potable.

Chiffres clés

8 000 km de réseaux

30 % de pertes sur les réseaux

40 points de prélèvement, majoritairement en eaux de surface

Pour 2018 :

17 maîtres d'ouvrages subventionnés

41 nouvelles opérations financées

Perspectives

Poursuivre l'effort auprès des collectivités pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux afin de continuer à améliorer les rendements, mais aussi les accompagner pour maintenir le niveau de qualité de l'eau distribuée.

Mettre en place un observatoire de l'eau et développer les missions d'animation et de conseil auprès des maîtres d'ouvrages.

L'assainissement

Chaque habitant produit en moyenne 150 l/jour d'eaux usées. Avant de retourner dans le milieu naturel elles sont traitées, soit par l'une des 138 stations d'épuration collectives du département, soit par des installations autonomes. Le Conseil départemental aide financièrement les collectivités pour la construction et la mise aux normes de stations d'épuration ou l'extension de réseaux d'assainissement collectif.

Assainissement non collectif

En Tarn-et-Garonne, environ 47 % des habitations, situées en habitat dispersé, ne sont pas raccordables à un réseau public de collecte des eaux usées. Ainsi, près de la moitié de la population est concernée par l'assainissement autonome.

Le SATESE (Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux du Conseil départemental) apporte une assistance technique auprès des collectivités (communes et intercommunalités), mais aussi des particuliers et des professionnels, sous forme d'information, de conseil et de visites sur le terrain en matière d'assainissement non collectif.

Le Conseil départemental est également signataire de la Charte départementale de l'assainissement non collectif, signée entre les professionnels et les acteurs concernés, qui permet de garantir une indispensable qualité de mise en œuvre des assainissements individuels et une harmonisation des pratiques à l'échelle du territoire départemental.

Les unités de traitement des matières de vidanges

Le Conseil départemental a porté un schéma visant à équiper différents sites pour le traitement des matières de vidanges issues des assainissements autonomes. Il a fortement financé 5 installations permettant ainsi de couvrir les besoins de la totalité du territoire.

Chiffres clés

50 000 installations d'assainissement individuel existantes

Près de 800 nouvelles installations chaque année
850 visites de terrain réalisées par an en moyenne par le SATESE.

Assainissement collectif

Le Conseil départemental apporte un appui technique aux collectivités pour les aider dans le

cadre :

- des projets d'extension ou de création de réseaux et d'installations de traitement des eaux usées,
- de l'exploitation des ouvrages,
- du suivi des performances des stations d'épuration,
- de la formation des agents chargés de l'entretien des installations d'assainissement.

Le SATESE réalise chaque année près de 250 visites sur les stations d'épuration.

Le Conseil départemental apporte aussi un soutien financier significatif pour la réalisation des travaux d'extension ou de création de réseaux et d'installations de traitement des eaux usées.

Les actions menées

- Séparer les eaux pluviales des eaux usées pour améliorer le fonctionnement des stations d'épuration,
- Dimensionner les équipements de traitement des eaux usées pour les 20 ans à venir,
- Améliorer le service rendu et garantir la pérennité des investissements, pour les collectivités équipées,
- Augmenter la performance de traitement des stations d'épuration,
- Diminuer la pollution dans le milieu récepteur.

Chiffres clés

138 stations d'épurations en Tarn-et-Garonne

62 stations réhabilitées ou créées depuis 2008, 45 stations à filtres plantés de roseaux (FPR)

6 collectivités engagées dans une réflexion d'amélioration de leur système d'épuration

Perspectives

Poursuite des subventions pour des travaux sur les systèmes d'assainissement collectif non conformes.

Incitation des communes à mettre en place des filtres plantés de roseaux, lorsque cela est techniquement possible, pour limiter les consommations de produits de traitement et d'électricité.

Les Espaces Naturels Sensibles et les sentiers pédestres

Le Conseil départemental a souhaité développer des actions permettant la découverte des milieux naturels par le grand public.

Les ENS, une gestion maîtrisée

Afin de préserver et de mettre en valeur des milieux naturels présentant un intérêt écologique, le Conseil départemental a établi un réseau d'une quinzaine de sites ENS (espaces naturels sensibles). Ces derniers ont été aménagés et peuvent faire l'objet d'un plan de gestion. Ils ont pour vocation, autant que possible, l'ouverture au public.

Une action particulièrement ambitieuse est menée sur la Garonne, puisque six sites ont été pré-identifiés, dont quatre sont actuellement gérés en maîtrise d'ouvrage départementale : l'Espinassière, l'îlot de Saint-Cassian, l'île de Labreille et une parcelle sur le périmètre du plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave. Le Département y mène des actions d'entretien et d'aménagement, comme :

- la plantation de haies champêtres,
- le maintien de milieux ouverts,
- la plantation de boisements alluviaux,
- l'installation d'une signalétique pédagogique.

Les sentiers de randonnée

Le Département entretient et aménage par la réalisation de travaux de sécurisation, la pose de mobilier ou de signalétique, les 4 sentiers de grande randonnée pédestre (environ 500 km) présents en Tarn-et-Garonne, ainsi que le sentier du corridor Garonnais, en cours de création.

Par ailleurs il apporte un soutien financier aux intercommunalités pour la création, le balisage, l'entretien et la valorisation des sentiers de petite randonnée.

La brigade verte

La brigade verte du Conseil départemental, composée de 6 agents de terrain, a pour mission l'aménagement et la restauration des différents sentiers (nettoyage des déchets, tonte, élagage).

Elle met en place, pour les randonneurs, les différents marquages et repérages sur les sentiers. Elle entretient les ENS tout au long de l'année, selon des plans de gestion pré-établis.



Perspectives

Restauration et aménagement de deux autres sites pré-identifiés sur la Garonne

Maîtrise foncière de parcelles en zone karstique

Élaboration de deux plans de gestion sur les barrages du Tordre et du Gouyre dans un but de conservation de l'avifaune

Réouverture du Bras mort de l'Espinassié

Zoom sur la réouverture du bras mort de l'Espinassié

Le Conseil départemental est maître d'ouvrage dans l'opération de restauration des fonctionnalités hydrauliques du bras-mort de l'Espinassié en rétablissant sa connexion avec la Garonne pour un coût de 150 000 €. Il a obtenu 90 % de financement pour réaliser ce projet compte tenu de son exemplarité.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Retrouver une zone en eau libre et fonctionnelle, alimentée par l'aval lors des moyennes/hautes eaux et par les écoulements phréatiques le reste du temps,
- Permettre l'accueil des espèces susceptibles de fréquenter ces milieux (poissons, amphibiens, oiseaux, insectes),
- Recréer des pentes douces sur les berges pour permettre la recolonisation par une flore spécifique aux zones humides,
- Réguler l'intrusion des véhicules motorisés sur le site en installant une passerelle sur le bras-mort ou un platelage,
- Communiquer largement sur la restauration des zones humides et sensibiliser le grand public et les scolaires.

Le soutien d'étiage et la gestion des barrages

Le Tarn-et-Garonne connaît des étiages sévères sur la majorité de ses cours d'eau, qui peuvent être naturels à l'automne ou du fait d'un déséquilibre entre prélèvements (agriculture, eau potable, industries) et ressources disponibles en été.

Afin de résorber ce déficit, le Département finance les déstockages à partir de barrages EDF, situés dans les Pyrénées ou les départements amont de l'Aveyron et du Tarn.

Il est aussi propriétaire et gestionnaire de 4 barrages départementaux et d'un barrage interdépartemental :

- Retenue du Gouyre, d'une capacité de 3,2 millions de m³,

- Retenue du Tordre, d'une capacité de 3,4 millions de m³,

- Retenue du Thérondel, d'une capacité de 0,8 million de m³,

- Plan d'eau des Falquettes, d'une capacité de 0,8 million de m³,

- Saint-Géraud, d'une capacité de 15 millions de m³, en gestion interdépartementale.

Chaque année, 125 millions de m³ sont potentiellement mobilisables pour le soutien d'étiage, dans le but d'assurer le maintien des prélèvements d'eau de consommation humaine et l'irrigation des cultures.

Perspectives

Les études préalables à la réalisation d'une rehausse sur le barrage de Saint-Géraud, débutées 2017, se sont poursuivies en 2018. Ce projet devrait permettre un gain d'une capacité de 1,5 million de m³.

L'inventaire départemental des zones humides

Un inventaire départemental (non exhaustif) a permis d'identifier 2 890 zones humides pour une superficie concernée de 3 560 ha.

Cet inventaire, accessible à tous sur le site internet du Département, permet de découvrir leurs spécificités et leurs fonctions écologiques. Cet outil, non réglementaire, facilite leur prise en compte dans le cadre d'opérations d'aménagement. Les zones humides de Tarn-et-Garonne ont fait l'objet de vidéos documentaires, mises en ligne et téléchargeables sur le site internet du Département, et diffusées dans les salles de cinéma et médiathèques du département et de la région.

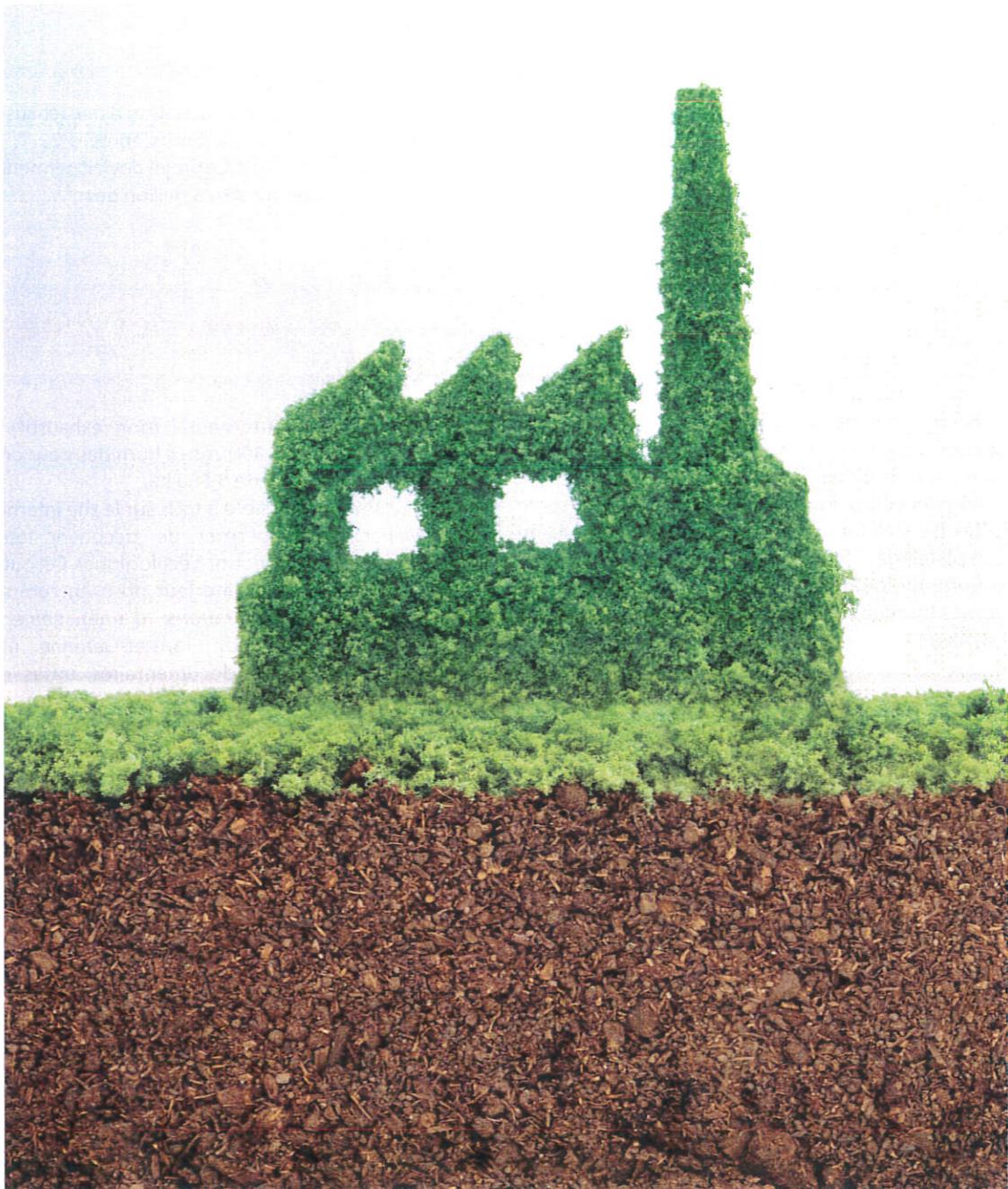
Les zones humides en action

Le SATESE mène diverses actions dans le cadre de l'inventaire et de la gestion des zones humides :

- Accompagnement, assistance technique, suivi des travaux en zones humides,
- Animation d'un réseau de techniciens « rivière - zones humides »,
- Animation du réseau d'acteurs des zones humides,
- Evolution et enrichissement du site Web « Zones humides »,
- Conseil technique et suivi des actions réalisées sur les zones humides classées ENS.

FAVORISER LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

Une condition essentielle du développement durable est l'abandon des modes de production et de consommation non soutenables. En raison de sa proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur son territoire, le Conseil départemental s'engage activement dans ces démarches qui favorisent notamment les productions de qualité et la traçabilité.



Une agriculture durable

Le Département a maintenu et renforcé son accompagnement auprès des organismes qui assurent un appui technique et une vulgarisation de nouvelles pratiques agroécologiques auprès des agriculteurs.

Ce soutien financier des mesures en faveur de l'environnement s'inscrit pleinement dans les orientations initiées par l'État depuis plusieurs années et répond à une demande sociétale forte.

Mesures agro-environnementales

Dans le cadre de la convention signée entre la Région Occitanie et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire, le Conseil départemental soutient les actions en faveur de l'environnement mises en œuvre par les organismes professionnels agricoles. Elles permettent l'émergence de modèles d'agriculture durable.

Il s'agit, pour le Département, de favoriser le développement et la diffusion de pratiques culturelles innovantes et plus respectueuses de l'environnement.

Il reste en 2018 un partenaire financier incontournable de :

- la Chambre d'Agriculture, qui propose des formations et un appui technique aux agriculteurs via son réseau de techniciens et de conseillers de secteur,
- la Fédération départementale des CUMA, qui permet l'accès à du matériel innovant et adapté aux nouvelles pratiques culturelles en mutualisant leur coût et les charges qui y sont liées,
- l'ADEAR, qui a engagé un programme pluriannuel pour développer ses actions de formation à l'attention des producteurs dans des domaines divers (gestion de l'eau, bio-indicateurs, etc.),
- l'AOP Chasselas de Moissac, qui s'est lancé dans une démarche de labellisation Haute Qualité Environnementale.

En aidant financièrement ces structures, le Département s'engage fortement auprès de l'ensemble des producteurs pour les accompagner au quotidien dans l'intégration de nouvelles pratiques et de nouveaux matériels moins impactant pour l'environnement.

Un laboratoire vétérinaire départemental performant

Le laboratoire vétérinaire départemental (LVD) est un maillon essentiel de la politique sanitaire territoriale. Il poursuit l'action du Département en matière de sécurité sanitaire, tant par sa participation à la prévention des risques, que dans la gestion des crises dans le domaine de la santé animale (santé publique vétérinaire), ainsi que dans la surveillance de la qualité des eaux potables et de l'environnement.

Santé animale

La compétence du Département en matière de santé animale s'exprime au travers de ses actions en faveur de la traçabilité environnementale des cheptels (boucles d'identification) et de sa politique départementale de santé animale (réductions sur les tarifs des analyses pour les éleveurs).

Le laboratoire vétérinaire met en œuvre des politiques départementales destinées à soutenir le monde agricole en :

- qualifiant les cheptels, sésame indispensable à une commercialisation facilitée des animaux,
- réalisant des diagnostics vétérinaires,
- effectuant des analyses sérologiques, virologiques et parasitaires.

En 2018 il a renforcé, en étroite collaboration avec l'association départementale de lutte contre les maladies des animaux (ALMA), les actions en matière de biosécurité dans les élevages. Elles visent la réduction des risques de diffusion et de transmission de maladies infectieuses chez les animaux, comme les palmipèdes et les bovins.

Hygiène et équilibre alimentaire

Le laboratoire vétérinaire contribue à la protection des consommateurs sur les territoires de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne en :

- réalisant des prélèvements et analyses bactériologiques pour la restauration collective publique, privée, métiers de bouche et industries agro-alimentaires,
- vérifiant la potabilité des eaux destinées à la consommation humaine,
- recherchant des parasites pathogènes et des prions dans les viandes.

Il assiste les professionnels mettant sur le marché des denrées alimentaires en :

- les aidant dans le choix de leur autocontrôles d'analyses,

- leur donnant des conseils de prévention dans leur process,
- proposant des solutions en cas d'analyses non satisfaisantes,
- réalisant des formations professionnelles, des diagnostics hygiène.

Enfin, le laboratoire vétérinaire aide les professionnels de la restauration scolaire à proposer des menus équilibrés en les aidant dans le choix et l'équilibre de leurs menus. Il réalise aussi des formations professionnelles et des diagnostics d'équilibre nutritionnel.

Environnement et qualité des eaux

L'eau est un bien précieux qu'il convient de préserver. Le laboratoire vétérinaire départemental de Tarn-et-Garonne contribue à la préservation de la qualité des eaux en réalisant :

- les analyses physico-chimiques des eaux de rivières du département prélevées par le SATESE dans le cadre d'un réseau de suivi,
- les analyses physico-chimiques des effluents de station d'épuration prélevés par laboratoire ou par le SATESE,
- le contrôle des rejets aqueux des industriels.

Il réalise également des prélèvements ainsi que des analyses microbiologiques et physico-chimiques, notamment pour l'eau de distribution publique destinée à la consommation humaine ou l'eau chaude sanitaire et eau de tours aéroréfrigérantes (gestion du risque légionelles).

Le laboratoire vétérinaire départemental est accrédité par le COFRAC pour la réalisation des prélèvements des eaux. Il est aussi agréé pour la réalisation des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux.

Une mobilité plus sobre en carbone

Des véhicules plus économes pour les agents

Conformément à l'article 96 du code des marchés publics, le Département tient compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules qu'il acquiert, sur la totalité de leur durée de vie. Il gère quotidiennement une flotte de 350 véhicules.

Le Département poursuit le renouvellement de la flotte par l'acquisition de véhicules plus économes en carburant, adaptés aux modes de déplacement

et aux contraintes des agents.

Il a mis en place l'utilisation du logiciel GESCAR, qui permet un suivi fin de la vie des véhicules.

Le Conseil départemental a fait l'acquisition de 3 véhicules électriques supplémentaires en 2018, portant leur nombre total à 9. Les agents disposent de 5 bornes de recharge installées au niveau des bâtiments départementaux.

Développement des itinéraires cyclables

La vélo voie verte du canal des deux mers représente 66 km de parcours cyclables, aménagés par le Conseil départemental entre Pompignan et Lamagistère. En 2016, près de 88 000 passages de vélos ont été recensés entre Castelsarrasin et Moissac, avec un pic de plus de 15 000 passages pour le seul mois d'août.

Le Département a achevé le dernier tronçon de la vélo voie verte du canal de Montech, entre Montech et Port-canal à Montauban, pour 11,5 km d'itinéraire. Plus de 40 000 passages de vélos ont été recensés sur les 11 premiers mois de 2017 par l'éco-compteur installé à Montech.

Plusieurs parcours sont actuellement en projet:

- En 2019, la création de la section entre Labastide-Saint-Pierre et Orgueil,
- En 2020, la création de la section de Orgueil jusqu'à la limite de la Haute-Garonne.

Bien manger en Tarn-et-Garonne

Cette démarche, qui s'inscrit pleinement dans le programme Bien vivre en Tarn-et-Garonne, comprend des mesures qui tendent toutes à favoriser l'approvisionnement et la consommation de denrées alimentaires de qualité et de proximité, mais aussi à limiter l'impact environnemental lié à leur consommation. Il donne également un signal de l'engagement de la collectivité dans le développement d'une filière agricole raisonnée.

Un plan d'action ciblé

Le Département cible plus particulièrement la restauration collective dans les collèges et les centres de restauration dont il a la responsabilité. Plus de 1,2 million de repas sont servis chaque année dans les cantines scolaires en Tarn-et-Garonne.

Le laboratoire vétérinaire, l'agence de

développement du tourisme, la direction de l'environnement, la direction de la communication et le bureau des marchés publics travaillent ensemble sur la réalisation des actions suivantes :

- adoption d'une charte « bien manger au collège »,
- généralisation de la mise en place des « salad'bar » dans les cantines de collèges,
- adoption d'un plan de prévention « moins gaspiller pour mieux manger »,
- démarche d'approvisionnement de produits frais, de saison et de proximité,
- promotion de la production locale dans les manifestations extérieurs et salons internationaux,
- formation des acheteurs des collèges aux bonnes pratiques pour cibler leurs achats,
- opération un fruit pour la récréer dans chaque collège sur 3 ans avec des produits locaux,
- réalisation d'un livret de recettes de cuisines collaboratives entre les chefs de cuisine de collèges et les maîtres restaurateurs du département.

Perspectives

Le Conseil départemental souhaite mettre en place un groupement de commandes au niveau des collèges et, parallèlement, travailler avec le monde agricole sur la mise en place de filières d'approvisionnement, dans le but de développer les circuits courts et proposer une alimentation de qualité.

Une politique d'achats responsables

Le Conseil départemental favorise, dans le cadre des marchés publics, les fournitures éco-responsables (bureautique, quincaillerie...). Il demande systématiquement aux candidats la possibilité d'obtenir des produits recyclés, bio-sourcés ou up-cyclés (réutilisés pour une nouvelle fonction). Des exigences relatives aux emballages ont également été rajoutées avec l'attribution de points supplémentaires aux candidats proposant des formules en vrac ou nécessitant un minimum d'emballage.

Énergie renouvelable

Le Département a signé avec EDF un marché pour la fourniture de l'électricité nécessaire à l'alimentation de 18 des bâtiments de la collectivité (pour des puissances supérieures à 36 kW), qui comprend 100 % d'énergie d'origine renouvelable.

Fournitures

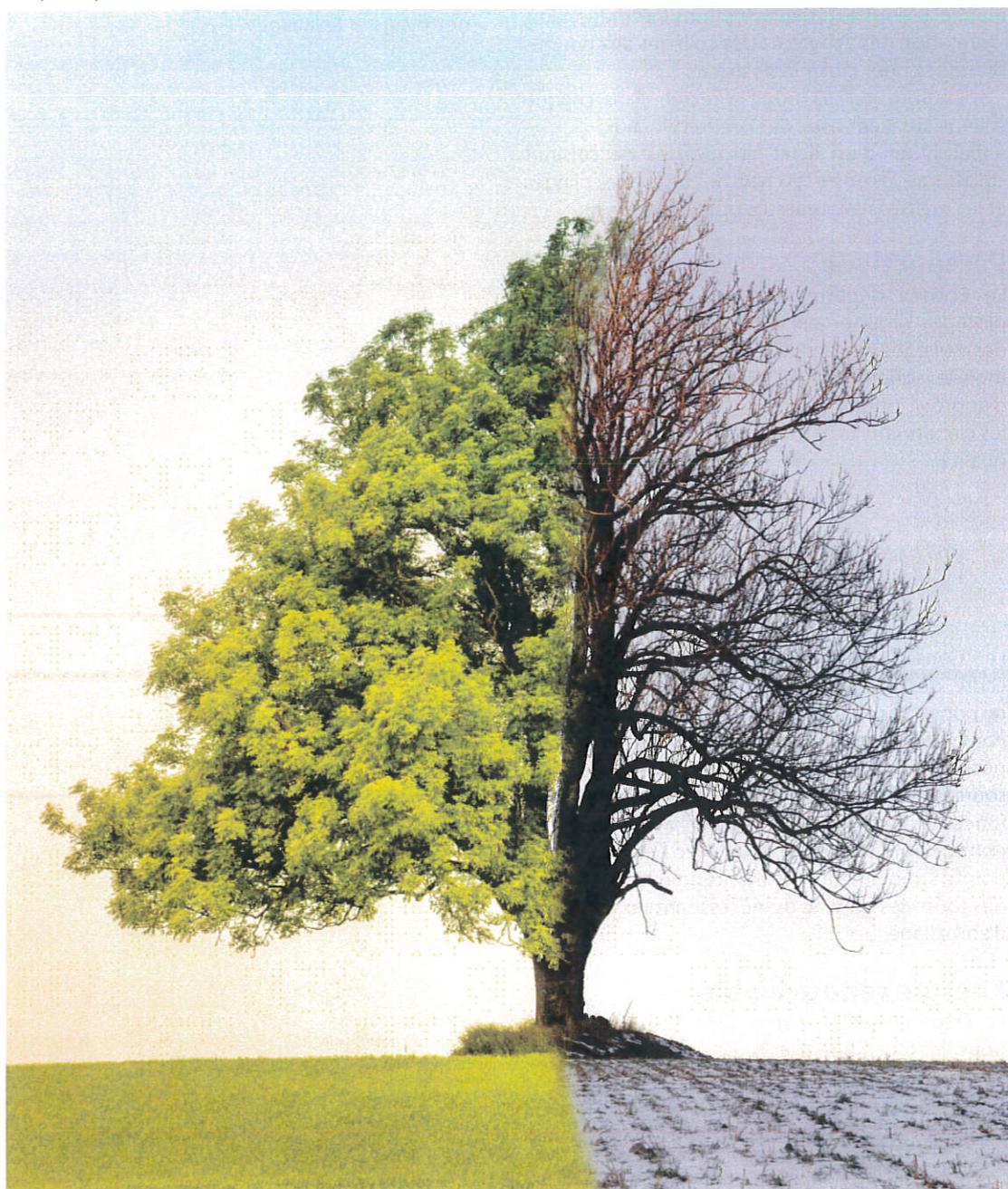
L'ensemble des produits doivent être proposés en version écolabellisée et/ou écologique.

Dans la mesure du possible, ils seront aussi proposés en version « standard » ou en version « rechargeable » au sens de la définition proposé par la norme ISO 14021 :

« caractéristique d'un bien ou d'un emballage qui peut être rempli avec le même produit, ou un produit similaire, plusieurs fois, dans sa forme d'origine et sans traitement supplémentaire, à l'exception des exigences spécifiées telles que le nettoyage et le lavage ».

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis la révolution industrielle, la consommation de combustibles fossiles n'a cessé de croître. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un double enjeu : lutter contre le changement climatique lié à l'augmentation des gaz à effet de serre libérés dans l'atmosphère par nos activités, et favoriser les économies d'énergie dans un contexte de raréfaction des ressources non renouvelables. Il appartient aux collectivités, et donc au Conseil départemental, de s'impliquer dans les économies d'énergie au niveau d'actions portées sur son propre patrimoine immobilier, mais également au travers de ses politiques d'intervention.



Tarn-et-Garonne Habitat

Cet office HLM, 1^{er} logeur social du département, gère plus de 4 000 logements locatifs : 80 % des ménages locataires disposent de ressources inférieures à 60 % du plafond pour accéder au logement social.

Un rôle social

Le Conseil départemental accorde chaque année une participation financière significative aux travaux de réhabilitation ayant un impact direct en terme de réduction des charges locatives et de consommation d'énergie (eau, gaz, électricité), favorisant ainsi l'accès des plus démunis au logement social.

Tarn-et-Garonne Habitat répond aux exigences du label national habitat senior services, pour adapter une partie de ses logements aux attentes et aux besoins spécifiques de ses locataires seniors, tout en assurant un service de proximité renforcé.

Par ailleurs, le Département accorde sa garantie d'emprunt à tout opérateur mettant en œuvre une opération inscrite en programmation des crédits de l'État. En contrepartie, un contingent de logements locatifs lui est réservé. Ils sont attribués à des familles Tarn-et-Garonnaises sur proposition du bureau du logement, en collaboration avec les travailleurs sociaux du Conseil départemental.

La Direction de l'immobilier

La Direction de l'immobilier assure les actions de construction, de rénovation, d'entretien et de maintenance des 109 bâtiments départementaux, soit un total de 275 712 m² répartis sur différents sites.

Elle a pour principal objectif de garantir la conformité des bâtiments aux exigences légales et réglementaires, d'en conforter la performance environnementale et d'améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents.

Pour cela elle mène des actions de maintenance préventive ou curative, des réhabilitations lourdes ou la construction de nouveaux bâtiments.

La dynamique de rénovation énergétique du bâti est considérée comme un axe d'intervention prioritaire. Sur la base du diagnostic énergétique réalisé dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), un programme de rénovation des bâtiments départementaux a été établi.

La rénovation des bâtiments

La Direction de l'immobilier dirige un programme de travaux à vocation d'économie d'énergie sur des bâtiments gérés par le Département (collèges, maisons des solidarités, médiathèque départementale, centre universitaire, etc.), comme :

- remplacement de systèmes de chauffage vétustes par des chaudières à gaz à condensation,
- études et travaux pour la réfection complète des couvertures et isolation des toitures,
- isolation de bâtiments par l'extérieur,
- réfection de menuiseries par du double vitrage,
- isolation de combles,
- installation de brises soleil.

Perspectives

La construction du nouveau collège de Verdun-sur-Garonne, d'une capacité d'accueil de 600 élèves, a débuté en 2018 avec le dépôt de permis, pour une ouverture à la rentrée scolaire 2020.

Il sera construit avec des matériaux et des concepts nouveaux dans le bâtiment qui permettront un bien-être accru des personnels et des élèves, comme des économies d'énergie :

- une charpente en bois,
- des murs en plaques de béton avec isolation thermique qui nécessiteront peu d'entretien,
- l'intérieur des classes en plaques de plâtre,
- un extérieur en résille métallique pour diminuer le rayonnement solaire,
- une terrasse végétale et un potager pour les activités pédagogiques,
- un système d'ouverture sécurisé de trappe la nuit pour rafraîchir le bâtiment,
- un système de chauffage aux granulés de bois comprenant deux chaudières.

Une gestion raisonnée de la voirie départementale

L'entretien des routes présente un enjeu fort de réduction des consommations d'énergie pour le Conseil départemental. Des techniques dites « TRACC » (Technique Routière Adaptée au Changement Climatique), comme l'utilisation de l'enrobé à froid ou semi tiède pour le renouvellement des couches de roulement, sont appliquées sur certains chantiers. Le retraitement des chaussées en place est mis en œuvre, si les possibilités techniques le permettent.

Une politique de fauchage raisonné

Les techniques de fauchage des bords de routes évoluent : l'optimisation des passages génère des économies de carburants, une meilleure prise en compte de la biodiversité et une limitation des pollutions diffuses. Ces nouvelles techniques concourent à la protection de la biodiversité :

- une hauteur de coupe de 10 cm couplée à une longueur de coupe de 1,5 m sur les accotements lors du fauchage pour favoriser la biodiversité, limiter l'érosion des sols et réguler l'écoulement des pluies,
- l'arrêt du fauchage de l'herbe en fond de fossés,
- l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires remplacés par l'acquisition d'une machine à brosse ainsi qu'une faucheuse sous glissière.

Des marchés publics adaptés

Le Département a intégré des critères environnementaux dans les marchés publics de travaux pour la voirie :

- les critères de jugement des offres prévoient l'attribution de 10 % des points de la note technique pour des mesures en faveur du développement durable,
- le cahier des charges de consultation des entreprises demande l'utilisation de 10 à 20 % de matériaux recyclés en couche de roulement et de 20 à 30 % en sous-couche.

En perspective, il s'agit qu'au moins 60 % de la masse de l'ensemble des matériaux utilisés pendant l'année lors des chantiers de voirie soient issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets.

Un éclairage routier économe

Le Département a équipé l'ensemble de ses giratoires avec des systèmes d'éclairage à ampoules LED. Cette technique permet de réaliser des économies d'énergie non négligeables grâce à leur consommation en électricité particulièrement faible.

Pour aller plus loin

Depuis 2013, 6 giratoires sont équipés de capteurs de mouvement. Le principe de fonctionnement est le suivant : un détecteur est placé à l'entrée de chaque branche du giratoire, le véhicule est détecté à son arrivée à environ 150 m. Le giratoire est alors éclairé à 20 % de sa puissance, puis à 100 % au moment du passage du véhicule. Une fois celui-

ci sorti du champ des détecteurs, la puissance de l'éclairage redescend à 20 %.

Les candélabres situés dans l'anneau du giratoire sont par ailleurs équipés de détecteurs infrarouges permettant d'éviter une baisse d'intensité dans le cas d'une panne de véhicule. Ce système, utilisant une technologie LED et dont l'investissement s'amortit sur 8 ans, génère une économie d'énergie de 50 % par rapport aux systèmes d'éclairage classiques.

L'ensemble de ces orientations de conception est reconduit dans la définition des projets et opérations à venir.

Enfin, le tunnel de La Bone est équipé d'un système permettant le réglage de la puissance de l'éclairage intérieur en fonction de la luminosité extérieure, limitant ainsi l'éblouissement en sortie d'ouvrage. Il est aussi intégralement équipé d'éclairages LED.

Quelques chiffres

- 900 points lumineux en Tarn-et-Garonne,
- 237 éclairages LED.

L'Espace Info Energie (EIE)

Porté par le CAUE du Tarn-et-Garonne (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) depuis 2006, et fortement soutenu par le Conseil départemental, il a pour mission :

- l'information et la sensibilisation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement,
 - la formation des maîtres d'ouvrage et des professionnels,
 - l'information et le conseil aux particuliers dans leur projet de construction ou de rénovation afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans leur environnement,
 - le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.
- Pour répondre à ces objectifs, il intervient par le biais :
- d'un conseil neutre et gratuit au public (plus de 700 contacts chaque année),
 - d'actions de sensibilisation comme des journées d'animation sur le terrain organisées tout au long de l'année (soirées débats dans des communes, visites de chantiers d'habitats représentatifs, etc.).

Perspectives

- Proposer une formation gratuite ou obligatoire aux bénéficiaires du fond solidarité pour le logement,

Envoyé en préfecture le 15/03/2019

Reçu en préfecture le 15/03/2019

Affiché le 19 MARS 2019

ID : 082-228200010-20190306-CD20190306_1-DE

- Renouveler l'action de sensibilisation du public en collaboration avec l'enseigne Leroy Merlin,
- Sensibiliser les agents du Conseil départemental à la maîtrise de l'énergie,
- Installer des éco-kits sur les bâtiments du Conseil départemental dans le but de réaliser des économies d'énergies significatives (eau, électricité),
- Réaliser un bilan thermique et de consommation des bâtiments du Conseil départemental,
- Mettre en place un réseau d'échange sur les méthodes de travail avec les acteurs du bâtiment en Tarn-et-Garonne,
- Organiser des visites sur les bâtiments rénovés du Conseil départemental,
- Former les instructeurs de permis de construire.

EN PERSPECTIVE : BIEN VIVRE EN TARN-ET-GARONNE

La politique du Département s'inscrit dans un projet territorial de long terme, imaginé par ses élus qui ont assigné trois objectifs à la collectivité qu'ils conduisent, reflets de valeurs partagées, d'une conception de l'action publique locale et d'une vision pour le Tarn-et-Garonne.

Le Conseil départemental se réforme et agit pour satisfaire aux exigences financières et environnementales sans dégrader la qualité de ses services.

Il entend inscrire son action dans la durée. Cela explique son attachement à la soutenabilité des finances départementales et son action en faveur de la protection de l'environnement.

Un territoire attractif et équilibré

La métropolisation à l'œuvre, mouvement de concentration des hommes et des activités dans les grands ensembles urbains, menace de conduire à la marginalisation économique, politique et culturelle du département.

Pour un développement équilibré de ce dernier, le Conseil départemental appuie sa stratégie sur :

- le renforcement des réseaux (numérique et transport) indispensables à la plupart des activités humaines,
- le soutien des secteurs économiques riches en emplois comme l'agriculture et le tourisme,
- la densification des équipements et des services de proximité,
- l'accès démocratisé à la culture en tout point de son territoire.

Des citoyens émancipés et épanouis

L'action publique doit favoriser l'épanouissement et l'émancipation de chacun. Cet objectif est assigné aux politiques départementales d'inclusion et d'éducation. Dans le même but, l'engagement citoyen est valorisé :

- insertion et autonomisation des personnes en situation de fragilité,
- démocratisation et facilitation de l'accès aux savoirs,
- valorisation et encouragement de l'engagement bénévole et citoyen.

